

nouvelles des marchés intérieurs et extérieurs. Il aide les entreprises industrielles fondamentalement saines à surmonter certains problèmes de croissance et de développement et encourage la recherche et la mise au point industrielles et les activités en matière d'esthétique industrielle.

Le programme pour l'industrie de l'automobile.—L'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile, signé par le premier ministre Pearson et le président Johnson le 16 janvier 1965, prévoit la suppression des droits douaniers et autres entraves aux échanges entre les deux pays pour les véhicules automobiles et les pièces de rechange. Le projet vise d'abord à permettre aux producteurs canadiens de véhicules automobiles et de composants à avoir accès à des marchés élargis. En augmentant la production et la spécialisation, ils seront en mesure d'accroître les échanges et l'emploi et d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'industrie. Plusieurs dispositions importantes ont été ajoutées au programme afin de permettre à ces industries canadiennes d'atteindre de tels objectifs. La plus importante d'entre elles est celle par laquelle les fabricants canadiens de véhicules automobiles se sont engagés à augmenter sensiblement leur production d'ici la fin de l'année civile 1968.

Grâce au nouveau programme, le Canada produit une part de plus en plus grande de la production globale de véhicules et pièces en Amérique du Nord. Les exportations canadiennes de véhicules et pièces, ainsi que l'emploi dans cette industrie ont augmenté considérablement depuis l'entrée en vigueur du programme, et les investissements dans des agrandissements et les nouvelles installations ont été appréciables.

Aide à la réadaptation des fabricants de pièces d'automobiles.—Pour les fabricants canadiens de pièces d'automobiles, le programme de l'automobile a multiplié les possibilités d'accroître la production, de rationaliser la fabrication et de réduire les coûts. Pour profiter de ces possibilités ils devront toutefois entreprendre d'importants programmes de rénovation de l'outillage et d'agrandissement des installations. Le programme d'aide à la réadaptation a été établi pour mettre des prêts à terme à la disposition des fabricants de pièces d'automobiles pour l'acquisition, la construction, la mise en place et la modernisation d'installations et d'équipement ou pour servir de fonds de roulement.

Un programme de remise des droits de douane sur les machines et l'équipement importés a également été mis en route pour aider davantage les fabricants de pièces d'automobiles dans l'agrandissement et la modernisation de leurs moyens de production. Ces remises douanières s'appliquent aux machines et à l'équipement destinés à la fabrication de pièces d'automobiles, d'accessoires et d'outillage d'origine lorsque ces matériels ne peuvent être obtenus à temps sur le marché national pour respecter les calendriers de production.

Esthétique industrielle.—La réussite dans la mise au point et la vente des produits ouverts dépend de plus en plus d'une esthétique industrielle bien comprise. Pour aider les industriels canadiens à adopter de saines pratiques en matière d'esthétique industrielle, le ministère de l'Industrie a lancé un programme très complet dont les quatre principaux secteurs d'activité sont: la publicité dans les milieux industriels en faveur de l'esthétique industrielle, la recherche et la mise au point des produits, la formation des dessinateurs-modélistes et l'information sur cette discipline.

Le Conseil national de l'esthétique industrielle conseille le ministre de l'Industrie sur les programmes destinés à favoriser l'esthétique industrielle et il apporte son aide à l'amélioration des produits canadiens sous cet angle. La Direction de l'esthétique industrielle nationale, organisme administratif du Conseil, développe et exécute les programmes approuvés destinés à stimuler la formation des esthéticiens et l'application de techniques adéquates dans l'industrie.

Des concours ont été organisés en 1966 en collaboration avec les associations industrielles pour encourager l'utilisation originale du bois, de l'acier de charpente et du béton, et l'application de bonnes techniques de création pour les appareils ménagers. Un programme fort important, lancé en mars 1965 sous l'étiquette «Esthétique industrielle cana-